

Paris, le 29 mars 2010

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Réf. : BN100324/FV
Objet : Propositions

Monsieur le Président de la République,

Il y a quelques années, le petit Enis était enlevé et violé par un pédophile récidiviste lors de la foire de Lille,

Il y a quelques mois, une jeune femme était violée et assassinée à Milly-la-Forêt par un pervers sexuel récidiviste remis en liberté pour bonne conduite.

Aujourd'hui le Brigadier Chef de Police NERIN de Dammarie-Les-Lys est exécuté par des membres de l'ETA.

Ces drames reviennent régulièrement sur le devant de la scène. Comme le flux de la marée, elles apparaissent, émeuvent l'opinion publique et interpellent donc nécessairement les politiques, mais refluent aussi vite de la conscience collective, une autre actualité ayant déjà pris la relève !!!

Parce qu'au-delà de sa fonction première, la CFTC POLICE est constituée d'hommes et de femmes exprimant leurs propres sentiments avec toute la mesure nécessaire certes, mais avec d'autant plus de force et de conviction que nous sommes au contact du pays réel par notre travail de terrain au maintien de la sécurité publique. C'est bien trop souvent que nos collègues interpellent ce type de délinquants qui ont commis les abominations les plus cruelles dans le passé !

Intervenue dans le même sens il y a quelques années, la démarche de notre organisation avait donné naissance à un embryon de satisfaction, à savoir la loi sur la rétention de sûreté qui avait à l'époque, choqué de nombreux bien pensants qui sont bien trop souvent les premiers à stigmatiser les personnels de la Sécurité Intérieure dès qu'ils en ont l'occasion !

Conformément à sa ligne de conduite, la CFTC POLICE propose une solution raisonnée pour que ces criminels soient punis à la hauteur de l'ignominie de leur acte, à savoir la perpétuité !!

La CFTC POLICE propose de transposer l'article 123A de la constitution helvétique.

La constitution suisse est dotée de l'article 123a qui définit une catégorie de personnes privées de leur liberté à vie.

Celui-ci est défini ainsi : « Si un délinquant sexuel ou violent est qualifié d'extrêmement dangereux et non amendable dans les expertises nécessaires au jugement, il est interné à vie en raison du risque élevé de récidive. Toute mise en liberté anticipée et tout congé sont exclus. »

Aucune libération ne peut être envisagée sans que « de nouvelles connaissances scientifiques permettent d'établir que le délinquant peut être amendé et qu'il ne représente dès lors plus de danger pour la collectivité. »

Cette initiative constitutionnelle a été acceptée par 56% de la population suisse et par une majorité écrasante des cantons qui l'ont tous approuvée à l'exception du demi-canton de Bâle-Ville et du canton de Vaud.

Cette proposition est clairement adaptée à notre société et permettra aussi par la même occasion de lutter efficacement contre les pédophiles, les pervers et les assassins de flics en annihilant le risque de récidive.

En tant que parents, les membres du bureau national de notre organisation ne peuvent accepter que des enfants innocents, des mères de familles puissent être demain les proies de pervers avérés parce que l'Etat aura failli.

Il est certain que ce type de proposition suscitera des oppositions basées sur la remise en cause de l'article 66 de notre constitution qui spécifie que l'autorité judiciaire est seule « gardienne de la liberté individuelle », ou bien encore qu'il y en adviendrait une remise en cause du principe de l'individualisation de la peine ou enfin qu'il mènerait ainsi à la disparition de la primauté de l'éducatif sur le répressif pour les mineurs. Certains mettront en avant les dangers d'une dérive de notre société vers le tout sécuritaire jetant l'opprobre une fois de plus sur des actions qui n'ont que pour seul objectif de garantir à nos concitoyens et à leurs enfants la tranquillité publique.

La liberté n'a de limite qu'à condition de respecter ses principes. Chaque société, chaque pays, chaque peuple détermine cette notion en fonction de sa conscience collective.

Par la même occasion, je me permets de vous soumettre une autre proposition tout aussi pertinente.

Les difficultés économiques et financières de notre pays ne permettent pas décevantement de revendiquer une augmentation des salaires par l'augmentation des points indiciaires ou encore la revalorisation de ceux-ci.

Dans ces conditions, la CFTC POLICE propose une solution raisonnée qui peut atteindre l'objectif escompté sans pour autant creuser le déficit public.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, dans le cadre de la réforme des retraites, les fonctionnaires bénéficient du Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP), qui permet de compenser une partie de la non prise en charge dans l'assiette de calcul les primes. Cela s'est traduit par une perte de 15 euros en moyenne par fonctionnaire et par mois. L'administration cotise à la même hauteur. Ces prélèvements représentent donc une somme moyenne de 30 euros par mois et par fonctionnaires.

La Police Nationale compte environ 120 000 actifs dans ses rangs, soit une somme de près de 3,6 millions € par mois donc plus de 43 millions € par an.

L'idée est d'utiliser ses fonds par la création d'un organisme financier géré par une banque nationale sous le contrôle d'un conseil d'administration paritaire bénéficiant de la garantie de l'Etat.

Pour un fonctionnaire, bénéficiaire d'un emprunt immobilier à un taux privilégié grâce à la mutualisation de nos finances serait un geste fort du politique et favoriserait inexorablement l'essor économique de notre pays.

Ex. : Pour un emprunt de 100 000 euros sur 20 ans au taux de 5% fixe, les frais de financement s'élèveront à 58389 €

Avec notre proposition et un taux privilégié à 3 %, les frais ne seront plus que de 33103 €, soit une économie nette de 25286 €, soit une augmentation du pouvoir d'achat de 105 euros par mois et ceci non imposable.

Espérant que ces deux propositions sauront retenir toute votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma parfaite considération.

Le président

Frédéric VIDAL